

Référentiel de Compétences & Référentiel de Certification

« Techniques de Coiffure pour Cheveux
Spécifiques, Bouclés à Crépus »

SOMMAIRE

OBJECTIFS DE LA CERTIFICATION	3
REFERENTIEL DE COMPETENCES.....	4
REFERENTIEL DE CERTIFICATION	6

OBJECTIFS DE LA CERTIFICATION

La certification « Techniques de Coiffure pour Cheveux Spécifiques, Bouclés à Crépus » a pour objectif de répondre aux attentes des professionnels souhaitant disposer de compétences spécifiques aux techniques de coiffure sur les cheveux spécifiques, bouclés à crépus.

Activités associées

- Diagnostic et conseil sur Cheveux Spécifiques, Bouclés à Crépus.
- Réalisation d'Actes Techniques de Coiffure sur Cheveux Spécifiques, Bouclés à Crépus.
- Réalisation de Prestations de Coiffage sur Cheveux Spécifiques, Bouclés à Crépus.

L'ensemble de ces activités doit être réalisé dans le respect des règles relatives à l'hygiène, à la sécurité et à l'environnement.

REFERENTIEL DE COMPETENCES

C1. Effectuer un diagnostic et un conseil sur des cheveux spécifiques, bouclés à crépus.

- ▶ C1.1. Accueillir le(la) client(e) dans le respect des règles de politesse et de bienséance et le(la) prendre en charge à son arrivée.
- ▶ C1.2. Analyser la demande du (de la) client(e) en termes de prestations de coiffure (produits et/ou services) pour cheveux spécifiques bouclés à crépus afin de clarifier ses besoins.
- ▶ C1.3. Analyser les caractéristiques et l'état du cuir chevelu et des cheveux spécifiques, bouclés à crépus afin de s'assurer de la possibilité de réaliser la prestation souhaitée par le(la) client(e).
- ▶ C1.4. Conseiller une ou des prestation(s) de coiffure adaptée(s) à partir du diagnostic préalable et selon les résultats attendus par le(la) cliente(e).
- ▶ C1.5. Valider la(les) prestation(s) de coiffure par la reformulation des actes à réaliser.

C2. Réaliser une coloration et/ou un éclaircissement sur des cheveux spécifiques, bouclés à crépus, naturels ou colorés avec les techniques et produits adaptés et conformément aux résultats attendus par le(la) client(e).

- ▶ C2.1. Effectuer les mèches tests nécessaires avant la coloration et/ou l'éclaircissement.
- ▶ C2.2. Sélectionner les techniques/produits adaptés à la typologie/caractéristiques des cheveux spécifiques, bouclés à crépus et aux résultats attendus en termes de coloration et/ou d'éclaircissement.
- ▶ C2.3. Préparer les produits/matériels/outils nécessaires à la coloration et/ou l'éclaircissement conformément aux préconisations d'emploi.
- ▶ C2.4. Appliquer la technique/les produits de coloration et/ou d'éclaircissement dans le respect des protocoles d'application.
- ▶ C2.5. Communiquer les informations nécessaires à l'entretien et à la tenue de la coloration et/ou de l'éclaircissement.
- ▶ C2.6. Mettre en œuvre les règles relatives à l'hygiène, à la sécurité et à l'environnement tout au long de la réalisation de la coloration et/ou de l'éclaircissement.

C3. Réaliser une mise en forme semi-permanente à permanente sur des cheveux spécifiques, bouclés à crépus avec les techniques et produits adaptés et conformément aux résultats attendus par le(la) client(e).

- ▶ C3.1. Effectuer les mèches tests nécessaires avant le défrisage et/ou le lissage.
- ▶ C3.2. Sélectionner les techniques/produits adaptés à la typologie/caractéristiques des cheveux spécifiques, bouclés à crépus et aux résultats attendus en termes de défrisage et/ou de lissage.
- ▶ C3.4. Préparer les produits/matériels/outils nécessaires au défrisage et/ou au lissage conformément aux préconisations d'emploi.
- ▶ C3.5. Appliquer la technique/les produits de défrisage et/ou de lissage dans le respect des protocoles d'application.
- ▶ C3.6. Communiquer les informations nécessaires à l'entretien et à la tenue du défrisage et/ou du lissage.
- ▶ C3.7. Mettre en œuvre les règles relatives à l'hygiène, à la sécurité et à l'environnement tout au long du défrisage et/ou lissage.

C4. Préparer la chevelure avec les techniques et produits adaptés avant de réaliser une prestation de mise en forme temporaire.

- ▶ C4.1. Sélectionner les shampoings/les soins adaptés à la typologie/caractéristiques des cheveux spécifiques, bouclés à crépus et aux résultats attendus.
- ▶ C4.2. Réaliser les shampoings/les soins nécessaires à l'aide des techniques/produits adaptés.
- ▶ C4.3. Effectuer le démêlage et/ou le brossage des cheveux spécifiques, bouclés à crépus à l'aide des techniques/produits adaptés.
- ▶ C4.4. Mettre en œuvre les règles relatives à l'hygiène, à la sécurité et à l'environnement tout au long de la préparation de la chevelure.

C5. Réaliser une mise en forme temporaire sur des cheveux spécifiques bouclés à crépus avec les techniques et produits adaptés et conformément aux résultats attendus par le(la) client(e).

- ▶ C5.1. Réaliser un coiffage sur cheveux spécifiques, bouclés à crépus à l'aide des techniques et produits adaptés et conformément aux résultats attendus par le client.
- ▶ C5.2. Mettre en forme la coiffure sur cheveux spécifiques, bouclés à crépus à l'aide des techniques et produits adaptés et conformément aux résultats attendus par le (la) client(e).
- ▶ C5.3. Communiquer les informations nécessaires à la bonne tenue et à l'entretien de la coiffure.
- ▶ C5.4. S'enquérir de la satisfaction du (de la) client(e) à l'issue de la prestation.
- ▶ C5.5. Mettre en œuvre les règles relatives à l'hygiène, à la sécurité et à l'environnement tout au long de la mise en forme temporaire.

REFERENTIEL DE CERTIFICATION

C1. Effectuer un diagnostic et un conseil sur cheveux spécifiques, bouclés à crépus.

- ▶ C1.1. Accueillir le(la) client(e) dans le respect des règles de politesse et de bienséance et le prendre en charge à son arrivée.
- ▶ C1.2. Analyser la demande du (de la) client(e) en termes de prestations de coiffure (produits et/ou services) pour cheveux spécifiques bouclés à crépus afin de clarifier ses besoins.
- ▶ C1.3. Analyser les caractéristiques et l'état du cuir chevelu et des cheveux spécifiques, bouclés à crépus afin de s'assurer de la possibilité de réaliser la prestation souhaitée par le(la) client(e).
- ▶ C1.4. Conseiller une ou des prestation(s) de coiffure adaptée(s) à partir du diagnostic préalable et selon les résultats attendus par le(la) cliente(e).
- ▶ C1.5. Valider la(les) prestation(s) de coiffure par la reformulation des actes à réaliser.

Critères d'évaluation

Qualité de l'accueil

- . Le coiffeur prend en compte l'arrivée de (de la) client(e) : il établit un premier contact avec le (la) client(e) et se rend disponible pour celui-ci (celle-ci).
- . L'accueil est personnalisé, la phrase d'accroche est adaptée au (à la) client(e).

Conformité de la prise en charge du client

- . Le coiffeur prend en charge le (la) client(e) : il prend en compte sa demande, il accompagne le(la) client(e) vers la zone adaptée.
- . Le coiffeur installe de manière adaptée et conforme le(la) client(e) : il indique au client où s'installer, il s'assure de sa bonne installation et de son confort, il lui apporte le linge nécessaire et l'aide le cas échéant à les passer.

Pertinence de l'analyse des besoins

- . Le coiffeur réalise avec maîtrise la phase de découverte : le questionnement est adapté et pertinent, il permet d'identifier clairement les attentes et les motivations du (de la) client en termes de prestations de coiffure

(soins, coiffage, etc.) et de résultats attendus.

- . Au besoin, le coiffeur utilise des supports visuels adaptés (book, catalogues...) afin de faciliter l'expression de la demande du (de la) client(e). Les coiffures présentées sont expliquées en termes de prestation de coiffure.
- . Le coiffeur s'assure de la bonne compréhension des besoins du (de la) client(e) par la reformulation.

Recueil des informations pertinentes

- . Le coiffeur recherche les informations utiles sur la fiche client, si elle existe.
- . Le coiffeur interroge le (la) client(e) sur l'historique de sa chevelure en fonction de la longueur, des soins, des produits et des techniques apportés à sa chevelure. Le choix des questions est adapté.
- . Les informations recueillies sont complètes et pertinentes pour le diagnostic.

Qualité de l'analyse du cheveu et du cuir chevelu

- . Le coiffeur positionne correctement les cheveux spécifiques, bouclés à crépus en

termes de typologie de frisure. Il utilise au besoin une échelle reconnue.

- . Le coiffeur détermine avec exactitude l'état des cheveux spécifiques, bouclés à crépus et du cuir chevelu par une observation visuelle et/ou une appréciation tactile.
- . Le coiffeur identifie les anomalies du cheveu et du cuir chevelu du (de la) client(e). Il les nomme et en explique les principales caractéristiques au (à la) client(e).

Conformité du diagnostic

- . Le coiffeur capitalise l'ensemble des données pertinentes sur une fiche modèle/diagnostic.
- . Le coiffeur identifie les prestations pouvant être réalisées et celles ne pouvant pas être réalisées à partir des données recueillies.
- . Le coiffeur identifie les facteurs pouvant limiter ou affecter les prestations de coiffure à l'aide des données recueillies.
- . Le coiffeur explique en des termes adaptés l'analyse et le cas échéant les raisons empêchant la réalisation d'une prestation ou bien les facteurs pouvant limiter la réalisation d'une prestation.

- Les choix incompatibles ou potentiellement disgracieux sont présentés et expliqués au client en des termes adaptés (savoir dire non).
- Le cas échéant, le coiffeur propose une alternative adaptée au regard des résultats attendus et du diagnostic préalable.

Maîtrise des caractéristiques des prestations de coiffure

- Le coiffeur présente les caractéristiques de la(des) prestation(s) de coiffure retenue : il explique le contenu de la prestation, les résultats attendus sur les cheveux spécifiques, bouclés à crépus du (de la) client(e) et les principes de base de la prestation (procédés, impacts sur les cheveux, produits chimiques utilisés). Il précise les intérêts et les limites de la prestation de coiffure identifiée.
- Le coiffeur explique dans des termes adaptés les effets indésirables et les contre-indications à la réalisation de la

prestation de coiffure identifiée : il précise les délais de retrait minima entre 2 prestations (dont celle identifiée), il précise de manière claire les risques en cas de non-respect des contre-indications.

- Le coiffeur indique au (à la) client(e) de manière claire les modalités d'entretien de la prestation de coiffure identifiée (soins à apporter, etc.).
- L'ensemble des informations communiquées au (à la) client(e) sont exactes.

Conformité du devis présenté

- Les informations communiquées permettent au (à la) client(e) de valider la prestation en ayant toutes les données nécessaires.
- Le devis de la prestation choisie est présenté, argumenté et modifié le cas échéant.

Posture et comportement adapté

- La tenue et la présentation personnelle du coiffeur sont

soignées et adaptées aux exigences du salon de coiffure.

- Le comportement est professionnel : la posture est adaptée au (à la) client(e) et aux exigences du salon de coiffure, le comportement favorise la mise en confiance du modèle, les règles de politesse et de bienséance sont appliquées.
- Le coiffeur utilise un vocabulaire professionnel : il est adapté au client, il s'assure de la bonne compréhension des éléments par le(la) client(e) et une reformulation en termes adaptés est proposée.
- Le coiffeur est à l'écoute du client tout au long du diagnostic.
- Le coiffeur traite correctement les objections, les réponses sont pertinentes et adaptées aux situations.

C2. Réaliser une coloration et/ou un éclaircissement sur des cheveux spécifiques, bouclés à crépus, naturels ou colorés avec les techniques et produits adaptés et conformément aux résultats attendus par le(la) client(e).

- ▶ C2.1. Effectuer les mèches tests nécessaires avant la coloration et/ou l'éclaircissement.
- ▶ C2.2. Sélectionner les techniques/produits adaptés à la typologie/caractéristiques des cheveux spécifiques, bouclés à crépus et aux résultats attendus en termes de coloration et/ou d'éclaircissement.
- ▶ C2.3. Préparer les produits/matériels/outils nécessaires à la coloration et/ou l'éclaircissement conformément aux préconisations d'emploi.
- ▶ C2.4. Appliquer la technique/les produits de coloration et/ou d'éclaircissement dans le respect des protocoles d'application.
- ▶ C2.5. Communiquer les informations nécessaires à l'entretien et à la tenue de la coloration et/ou de l'éclaircissement.
- ▶ C2.6. Mettre en œuvre les règles relatives à l'hygiène, à la sécurité et à l'environnement tout au long de la prestation.

Critères d'évaluation

Préparation conforme des cheveux spécifiques, bouclés à crépus

- . Le coiffeur maîtrise les techniques de préparation des cheveux spécifiques, bouclés à crépus avant une coloration et/ou un éclaircissement (application sur cheveux secs, mouillés, etc.)

Choix adapté des techniques/produits

- . Le coiffeur maîtrise les techniques de réalisation de la coloration et/ou l'éclaircissement.
- . Le coiffeur connaît les produits adaptés pour la réalisation de la coloration et/ou l'éclaircissement.

Préparation conforme des outils/matériels/produits

- . Le coiffeur maîtrise les procédures de préparation des outils/matériels nécessaires à la réalisation de la coloration et/ou l'éclaircissement.

- . Le coiffeur maîtrise les protocoles de préparation des produits de pour la réalisation de la coloration et/ou l'éclaircissement : il connaît les dosages, etc.

Application conforme des techniques/produits

- . Le coiffeur maîtrise les protocoles d'application et de réalisation de la coloration et/ou de l'éclaircissement : temps d'application et de pose adaptés aux cheveux et au produit, respect du protocole d'application, etc.
- . Le coiffeur maîtrise les techniques de rinçage des produits de la coloration et/ou de l'éclaircissement.

Complétude et exactitude des informations relatives à l'entretien et à la tenue de la coloration ou de l'éclaircissement

- . Le coiffeur maîtrise les informations relatives à

l'entretien de la coloration et/ou de l'éclaircissement.

- . Le coiffeur cite de manière exhaustive les facteurs (humidité, etc.) pouvant influencer la bonne tenue de la coloration et/ou l'éclaircissement.
- . Les informations communiquées sont exactes.

Respect des règles relatives à l'hygiène, à la sécurité et à l'environnement

- . Le coiffeur maîtrise les règles relatives à l'hygiène et à la sécurité tout comme celles relatives à l'environnement en lien avec la coloration et/ou l'éclaircissement.

C3. Réaliser une mise en forme semi-permanente à permanente sur des cheveux spécifiques, bouclés à crépus avec les techniques et produits adaptés et conformément aux résultats attendus par le client.

- ▶ C3.1. Effectuer les mèches tests nécessaires avant le défrisage et/ou le lissage.
- ▶ C3.2. Sélectionner les techniques/produits adaptés à la typologie/caractéristiques des cheveux spécifiques, bouclés à crépus et aux résultats attendus en termes de défrisage et/ou de lissage.
- ▶ C3.3. Préparer les produits/matériels/outils nécessaires au défrisage et/ou au lissage conformément aux préconisations d'emploi.
- ▶ C3.4. Appliquer la technique/les produits de défrisage et/ou de lissage dans le respect des protocoles d'application.
- ▶ C3.5. Communiquer les informations nécessaires à l'entretien et à la tenue du défrisage et/ou du lissage.
- ▶ C3.6. Mettre en œuvre les règles relatives à l'hygiène, à la sécurité et à l'environnement tout au long de la prestation.

Critères d'évaluation

Préparation conforme des cheveux spécifiques, bouclés à crépus

- . Les cheveux sont correctement préparés avant l'application des produits pour le défrisage et/ou lissage (application sur cheveux secs, mouillés, etc.).

Choix adapté des techniques/produits

- . Le coiffeur sélectionne les produits et la technique adaptés à la réalisation du défrisage et/ou lissage.

Préparation conforme des outils/matériels/produits

- . Le coiffeur prépare les outils/matériels nécessaires à la réalisation du défrisage et/ou lissage. Ils sont en conformité avec la technique utilisée.
- . Le coiffeur prépare les produits conformément aux préconisations d'emploi : les dosages sont respectés, etc.

Application conforme des techniques/produits

- . Les protocoles d'application sont respectés : temps d'application et de pose adaptés aux cheveux et

au produit, respect du protocole d'application, etc.

- . Le coiffeur respecte le protocole de réalisation : répartition correcte du produit sur la chevelure, etc.
- . Le coiffeur rince les produits de manière adaptée : les produits sont éliminés en totalité de la chevelure, les cheveux sont essorés de manière correcte, la température de l'eau est adaptée.
- . L'ordre de réalisation du travail est respecté.

Maîtrise technique

- . Le coiffeur a une gestuelle et une dextérité manuelle satisfaisantes tout au long de la prestation.
- . Le coiffeur effectue une progression logique du travail à réaliser.
- . Le coiffeur effectue des contrôles visuels tout au long de la prestation.

Qualité du défrisage et/ou lissage

- . Le coiffeur finalise la coiffure conformément aux exigences définies par le (la) client(e).
- . Le résultat est conforme aux exigences définies.

Complétude et exactitude des informations relatives à l'entretien et à tenue du défrisage et/ou du lissage

- . Le coiffeur communique de manière exhaustive au (à la) client(e) les informations relatives à l'entretien de la prestation réalisée : il précise les soins à apporter, les produits à utiliser pour l'entretien du défrisage et/ou lissage, il en explique l'usage/l'utilité.
- . Le coiffeur précise de manière exhaustive les facteurs (humidité, etc.) pouvant influencer la bonne tenue du défrisage et/ou lissage. Il prend en compte le contexte (saison par exemple).
- . Les informations communiquées sont exactes.

Respect des règles relatives à l'hygiène, à la sécurité et à l'environnement

- . Le coiffeur respecte les règles relatives à l'hygiène tout au long de la prestation : le modèle est protégé tout au long de la prestation, le coiffeur vérifie la propreté du matériel/des outils, ils sont nettoyés avant utilisation, etc.
- . Le coiffeur respecte les règles relatives à la sécurité tout au long

de la prestation : le coiffeur a des gestes et une posture adaptés, il met en œuvre les mesures de prévention/protection

nécessaires (utilisation de gants, etc.), etc.
• Le coiffeur respecte les règles relatives à l'environnement tout au long de la prestation : les

produits sont éliminés de manière conforme, etc.

C4. Préparer les cheveux spécifiques, bouclés à crépus avec les techniques et produits adaptés avant de réaliser une prestation de mise en forme temporaire.

- ▶ C4.1. Sélectionner les shampoings/les soins adaptés à la typologie/caractéristiques des cheveux spécifiques, bouclés à crépus et aux résultats attendus.
- ▶ C4.2. Réaliser les shampoings/les soins nécessaires à l'aide des techniques/produits adaptés.
- ▶ C4.3. Effectuer le démêlage et/ou le brossage des cheveux spécifiques, bouclés à crépus à l'aide des techniques/produits adaptés.
- ▶ C4.4. Mettre en œuvre les règles relatives à l'hygiène, à la sécurité et à l'environnement tout au long de la prestation.

Critères d'évaluation

Choix adapté des techniques

- . Le coiffeur choisit une technique adaptée pour la préparation des cheveux spécifiques bouclés à crépus avant un coiffage. Il prend en compte la typologie des cheveux spécifiques, bouclés à crépus et la nature de la prestation à réaliser.
- . Le coiffeur sélectionne les outils/matériels nécessaires. Ils sont en conformité avec la(les) technique(s) utilisée(s) et la typologie/les caractéristiques des cheveux spécifiques, bouclés à crépus.

Application conforme des techniques/produits pour le shampoing et les soins

- . Le coiffeur respecte les protocoles d'application et de réalisation des shampoings/soins : le dosage des produits (shampoing/soin) est correct, ils sont répartis de manière adaptée sur la chevelure, ils sont appliqués conformément aux préconisations d'emploi.
- . Le coiffeur rince les shampoings/soins de manière

adaptée : les shampoings/soins sont éliminés en totalité de la chevelure, les cheveux sont essorés de manière correcte, la température de l'eau est adaptée.

- . Le coiffeur respecte l'ordre de réalisation de la prestation.

Application conforme des techniques de brossage et/ou de démêlage

- . Le coiffeur choisit la(les) technique(s) adaptée(s) pour la mise en œuvre du démêlage et/ou du brossage : il prend en compte la typologie/les caractéristiques des cheveux spécifiques, bouclés à crépus et la prestation à réaliser.
- . Le coiffeur applique de manière conforme les techniques de démêlage et/ou de brossage.

Maîtrise technique

- . Le coiffeur a une gestuelle et une dextérité manuelle satisfaisantes tout au long de la prestation.
- . Le coiffeur effectue une progression logique du travail à réaliser.

- . Le coiffeur effectue des contrôles visuels tout au long de la prestation.

Respect des règles relatives à l'hygiène, à la sécurité et à l'environnement

- . Le coiffeur respecte les règles relatives à l'hygiène tout au long de la prestation : le modèle est protégé tout au long de la prestation, le coiffeur vérifie la propreté du matériel/des outils, ils sont nettoyés avant utilisation, etc.
- . Le coiffeur respecte les règles relatives à la sécurité tout au long de la prestation : le coiffeur a des gestes et une posture adaptés, il met en œuvre les mesures de prévention/protection nécessaires (utilisation de gants, etc.), etc.
- . Le coiffeur respecte les règles relatives à l'environnement tout au long de la prestation : les produits sont éliminés de manière conforme, etc.

C5. Réaliser une mise en forme temporaire sur des cheveux spécifiques bouclés à crépus avec les techniques et produits adaptés et conformément aux résultats attendus par le client.

- ▶ C5.1. Réaliser un coiffage sur cheveux spécifiques, bouclés à crépus à l'aide des techniques et produits adaptés et conformément aux résultats attendus par le (la) client(e).
- ▶ C5.2. Mettre en forme la coiffure sur cheveux spécifiques, bouclés à crépus à l'aide des techniques et produits adaptés et conformément aux résultats attendus par le (la) client(e).
- ▶ C5.3. Communiquer les informations nécessaires à la bonne tenue et à l'entretien de la coiffure.
- ▶ C5.4. S'enquérir de la satisfaction du (de la) client(e) à l'issue de la prestation.
- ▶ C5.5. Mettre en œuvre les règles relatives à l'hygiène, à la sécurité et à l'environnement tout au long de la prestation.

Critères d'évaluation

Choix adapté des techniques

- . Le coiffeur choisit une technique adaptée pour la réalisation de la mise en forme temporaire. Il prend en compte la typologie des cheveux spécifiques, bouclés à crépus et la nature de la prestation à réaliser.
- . Le coiffeur sélectionne les outils/matériels nécessaires à la réalisation de la mise en forme temporaire. Ils sont en conformité avec la technique utilisée et la typologie des cheveux spécifiques, bouclés à crépus.

Application conforme des techniques/produits

- . Le coiffeur applique les techniques de coiffage et de séchage de manière conforme.
- . Le coiffeur applique les techniques de finition de manière conforme : la coiffure est mise en valeur par des produits de coiffage et/ou de finition.

Maîtrise technique

- . Le coiffeur a une gestuelle et une dextérité manuelle satisfaisantes tout au long de la prestation.
- . Le coiffeur effectue une progression logique du travail à réaliser.
- . Le coiffeur effectue des contrôles visuels lors des différentes phases de coiffage et tout au long de la prestation.

Qualité de la mise en forme temporaire

- . Le coiffeur présente le résultat au client : il utilise les outils adaptés (miroir) et un vocabulaire professionnel.
- . La coiffure est propre, soignée et esthétique.
- . Le résultat est conforme aux attentes du client : respect des volumes, etc.

Complétude et exactitude des informations relatives à l'entretien et à la tenue de la coiffure

- . Le coiffeur communique de manière exhaustive au (à la) client(e) les informations relatives à l'entretien de la coiffure réalisée : il précise les soins à apporter, les produits à utiliser pour l'entretien de la coiffure, etc. il en explique l'usage/l'utilité.
- . Le coiffeur précise de manière exhaustive les facteurs (humidité, etc.) pouvant influencer la bonne tenue de la coiffure. Il prend en compte le contexte (saison par exemple).
- . Les informations communiquées sont exactes.

Qualité de la relation client

- . Le coiffeur veille au confort du (de la) client(e) tout au long de la prestation : il l'accueille de manière adaptée, il l'installe correctement, il l'interroge sur son confort, etc.

- . Le coiffeur s'assure de la bonne compréhension par le (la) client(e) des informations communiquées tout au long de la prestation.
- . Le coiffeur veille et s'assure de la satisfaction du client tout au long de la prestation.

Respect des règles relatives à l'hygiène, à la sécurité et à l'environnement

- . Le coiffeur respecte les règles relatives à l'hygiène tout au long de la prestation : le modèle est protégé tout au long de la prestation, le coiffeur vérifie la propreté du matériel/des outils, ils sont nettoyés avant utilisation, etc.
- . Le coiffeur respecte les règles relatives à la sécurité tout au long de la prestation : le coiffeur a des gestes et une posture adaptés, il met en œuvre les mesures de prévention/protection nécessaires (utilisation de gants, etc.), etc.
- . Le coiffeur respecte les règles relatives à l'environnement tout au long de la prestation : les produits sont éliminés de manière conforme, etc.